BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3318

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

399 695 535 RCS Paris.
FAIR.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 240000.00 EUR.
Adresse : 5-7, rue de Monttessuy, 75007 Paris.
Précédent propriétaire : 399 695 535 RCS Paris. **FAIR.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : ASTORIA FINANCE Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 5-7 rue de Monttessuy 75340 Paris Cedex 07 Capital : 141470.00 EUR Numéro unique d'identification : 444275671 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : FAIR Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 5-7 rue de Monttessuy 75007 Paris Capital : 240000.00 EUR Numéro unique d'identification : 399695535 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 1541684.00 EUR - passif de 182383.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : La Société ASTORIA FINANCE détenant à la date du dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce du projet de fusion, 100 % du capital de la Société FAIR et s'engageant à les conserver jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la présente opération constitue une fusion-renonciation intégrale. En conséquence, conformément à l'article L.236-3 II du Code de commerce, l'actif net apporté par la Société FAIR ne sera pas rémunéré par l'attribution d'actions de la Société ASTORIA FINANCE, et il ne sera procédé à la création d'aucune action nouvelle, ni à l'augmentation du capital de la Société ASTORIA FINANCE, ni à l'échange des actions de la Société FAIR contre des actions de la Société ASTORIA FINANCE. Les 1.500 actions de la Société FAIR se trouveront annulées du fait de la réalisation définitive de la fusion. Prime de fusion: La différence entre la valeur nette comptable des titres de la Société FAIR détenus par la Société ASTORIA FINANCE et la valeur nette des biens et droits apportés constitue un mali de fusion de 5.257.981,41 €. . Date du projet commun de fusion : 24.11.2023. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société ASTORIA FINANCE : 24.11.2023 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société FAIR : 24.11.2023 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..